

## Réforme municipale et politique de la ruralité : question de définition

Odette Lacasse<sup>1</sup>  
Université de Montréal

*Dans ce texte, nous examinons les référentiels ayant servi d'appui à la caractérisation de l'espace et du monde rural dans le cadre de la réforme municipale et plus particulièrement dans celui de la Politique nationale de la ruralité. Notre regard se porte principalement sur la définition de la ruralité et sur certaines notions qui lui sont sous-jacentes, ainsi que sur la typologie du monde rural telle qu'avancée dans cette politique. Nous soulevons par là une analyse critique des composantes de ces référentiels afin d'éclairer leurs impacts potentiels sur l'action publique et de manière plus large, sur les rapports entre espaces urbains et espaces ruraux.*

Au dire de l'État québécois, le renforcement des MRC à caractère rural, tel qu'introduit dans le cadre de la récente réorganisation municipale, pave la voie à une plus grande coordination des interventions et à une meilleure cohabitation sur le territoire<sup>2</sup>. Il contribuerait également à la consolidation des milieux ruraux. Fondées sur la définition de nouvelles modalités de fonctionnement, ainsi que sur l'ajout de nouvelles responsabilités et compétences devant refléter les particularités des espaces ruraux, les orientations ministérielles en regard du milieu rural s'appuient sur deux éléments. D'une part, la reconnaissance de l'apport du milieu rural en tant que partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoise et, d'autre part, des engagements qui traduisent cette reconnaissance à travers une Politique de la ruralité<sup>3</sup> qui se veut, ni plus ni moins, « qu'un vaste chantier axé sur le renouveau et l'innovation »<sup>4</sup>. Dans cette perspective, les liens entre la réforme municipale et la Politique nationale de la ruralité – finalement déposée au terme de la mise en place de la réforme municipale – laissent présager une forte articulation entre les deux politiques<sup>5</sup>.

Le renforcement des MRC rurales peut en effet être perçu comme une réponse à un double objectif. Il satisfait d'abord les ambitions de la réforme visant à doter la gouverne municipale d'une capacité d'action renforcée. Il répond ensuite aux défis soulevés par la Politique de la ruralité et les travaux qui ont entouré son élaboration. À ce chapitre, les engagements de l'État en faveur du monde rural se concrétisent à travers un « Pacte rural » dans lequel le gouvernement incite les ministères et orga-

nismes gouvernementaux à inclure une modulation de leurs programmes et de leurs services en fonction des particularités rurales. De plus, l'insertion d'une clause territoriale doit assurer la prise en compte des caractéristiques des milieux ruraux dans les décisions gouvernementales, c'est-à-dire au moment de l'examen de projets de loi, de politiques ou de règlements.

**Loin de constituer un exercice stérile, la construction commune d'une représentation de l'espace constitue un élément majeur dans tout processus d'élaboration d'une politique publique.**

Dans ce qui suit, nous centrons notre attention sur les principaux référentiels servant d'appui à l'intervention publique dans le milieu rural. Utilisant pour cette lecture les deux principaux documents qui s'y rapportent, c'est-à-dire le Livre blanc et la Politique nationale de la ruralité, nous explorons de manière générale la représentation du monde rural dans le cadre de l'une et l'autre de ces politiques<sup>6</sup>. Nous insistons toutefois plus particulièrement sur la manière de définir l'espace et le monde rural dans la Politique de la ruralité proprement dite, en la confrontant à certains éléments de la transformation du contexte d'action, notamment en regard de la mondialisation. Cette question qui *a priori* peut sembler secondaire est au contraire cruciale. Loin de constituer un exercice stérile, la construction commune d'une représentation de l'espace constitue un élément majeur

dans tout processus d'élaboration d'une politique publique. C'est à partir d'une telle représentation commune que s'organise une image du système en question, aussi bien que les solutions et les propositions d'actions qui orienteront l'action publique<sup>7</sup>.

Dans le cas des deux politiques qui nous préoccupent, la construction de cette représentation spatiale occupe une place extrêmement importante et pour cause. Elle permet aux espaces urbains et aux espaces ruraux de définir leur propre territoire en regard des transformations en cours, aussi bien que de s'engager dans une redéfinition de leurs rapports mutuels. En ce sens, cet exercice sous-tend une redéfinition des alliances, des pouvoirs, des valeurs, et des conflits qui structurent l'ensemble des rapports entre tous les acteurs.

### **La construction de la ruralité**

Après avoir éclairé la situation générale de l'organisation municipale au Québec et mis en perspective les problématiques qui lui sont spécifiques, le Livre blanc aborde si brièvement la problématique du monde rural, qu'il faudra attendre le dépôt de la Loi 29 en juin 2001, pour saisir la portée des actions gouvernementales en ce qui concerne le milieu rural. Malgré la brièveté avec laquelle on y expose la problématique du monde rural, les quelques lignes qui lui sont consacrées nous permettent néanmoins de saisir la représentation du monde rural servant d'appui à l'État pour intégrer la question rurale dans la réorganisation de la gouverne municipale. Elle se résume ici à une simple soustraction de l'ensemble du territoire national de l'espace occupé par les 31 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants (p. 25). De toute évidence, cette représentation spatiale qui résume l'espace rural à son pourcentage d'occupation du territoire national fait écho à la définition élaborée par Statistique Canada qui se base uniquement sur deux critères : la taille démographique et la densité de population. Ainsi, comme le souligne Dugas : « on en revient finalement à ne privilégier qu'un seul aspect de l'organisation physique de l'espace, à savoir la densité de l'habitation »<sup>8</sup>.

Malgré les mises en garde éclairées quant à un recours systématique à une définition aussi instrumentale de la ruralité, la refonte de l'administration publique et de la gouverne municipale y prend pourtant appui. On comprendra l'utilité d'une telle approche. Elle soutient de manière efficace la délimitation des espaces en unités

territoriales et facilite par conséquent le découpage institutionnel de l'espace en zones détentrices de compétences particulières, c'est-à-dire les zones métropolitaines, les zones urbaines-rurales et les zones rurales. Sans être aussi explicite, la référence à cette définition est moins formelle à première vue dans *La politique de la ruralité* et le cadre de référence qui la guide. Bien que les deux documents se réfèrent à la définition de Statistique Canada, ils s'efforcent néanmoins de définir plus finement le mode particulier d'utilisation de l'espace rural.

Dans un premier temps, une caractérisation susceptible de fournir une meilleure lecture de la ruralité contemporaine y expose les particularités de la société rurale québécoise. Deux premiers points insistent sur des caractéristiques relevant de l'appréhension visuelle de l'espace rural, comme la faible densité du bâti, la prépondérance de l'occupation du sol par des activités reliées au secteur primaire et la forte présence de la végétation (p. 3-4). Deux autres points, davantage sociologiques, font appel à un rapport privilégié à l'espace et à la nature qu'entretiennent les ruraux, ainsi qu'à un sentiment d'appartenance que suscite la proximité des échanges dans les communautés de taille réduite (p. 4). On fait par ailleurs référence à la formation de l'identité rurale qui passe infailliblement par une identification à l'espace. À cela s'ajoute dans un deuxième temps une lecture du territoire rural proprement dit, dont l'objectif est de révéler la diversité des espaces ruraux et de susciter une modulation plus efficace des moyens d'action de la politique en fonction d'une réalité, bien plus variée et plurielle que ne le laisse entendre l'approche statistique (p. 3-4).

Quelques observations sont nécessaires en ce qui concerne l'adéquation entre la notion de local en tant que cadre privilégié des interactions, d'une part, et lieu d'appartenance et de construction de l'identité rurale, d'autre part, que suggère la caractérisation de la société rurale<sup>9</sup> (p. 3-4). D'entrée de jeu, l'idée de local proposée renvoie clairement à une double référence, c'est-à-dire à un type de sociabilité et à une territorialité spécifique. Un bref retour sur l'origine de ces liens nous permet de saisir les prémisses qui fondent cette double association, ce qui nous permettra par la suite de mieux en apprécier les potentiels et les contraintes.

### **La société rurale : société d'interconnaissance ?**

En définissant la ruralité en tant que société d'interconnaissance, la caractérisation de l'espace rural fait d'abord

appel à une notion de la campagne, du village et de la localité qui déduit un ordre social des relations de proximité. Cette façon de définir le rural puise en fait à la vision idéalisée de la vie rurale élaborée par Ferdinand Tönnies à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Cherchant à identifier les différents modes de relations sociales propres à son époque, Tönnies développe un schéma théorique fondé sur deux concepts se référant à des formes d'organisation sociales distinctes.

Le premier renvoie à la communauté et est associé à un type de lien social, naturel et organique. Le second est dirigé vers un objectif : la société ou l'association. Alors qu'il cherche à dégager une compréhension plus exacte de la manière dont se forment ces relations sociales, Tönnies associe sa typologie des relations sociales à des formes particulières d'implantation humaines. Il en déduit que les milieux ruraux favorisent les relations communautaires, compte tenu de l'importance accordée à la famille et à l'histoire dans les villages et les petites localités rurales. Quant aux villes, leurs vertus leur viennent de la priorité qu'elles accordent au commerce, favorisant davantage les relations d'association<sup>11</sup>.

Outre le clivage qu'elle maintient entre la tradition et la modernité, l'idée soutenue par Tönnies supporte toute une série d'autres oppositions, par exemple entre le temps urbain et le temps rural ou encore, entre la nature et la culture, pour ne nommer que celles-là. Mise en échec par une relecture<sup>12</sup> sur les travaux de Redfield portant sur le type idéal de la « *folk society* », cette opposition urbaine-rurale persiste tout de même malgré les démonstrations à l'effet que l'une et l'autre des formes de relations sociales existent indépendamment des milieux<sup>13</sup>.

### La territorialité rurale

Quant à la référence à la territorialité, rappelons simplement que le concept de territorialité a été entrevu par les naturalistes il y a trois siècles, mais ne sera véritablement explicité qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Développé dans le champ des sciences animales, plus précisément dans celui de la zoologie, ce n'est que plus tard que l'on cherchera à le définir dans celui des sciences humaines en général. Plusieurs autres disciplines s'y intéresseront à part les sciences animales telles que la psychologie, l'anthropologie, la sociologie, la géographie, l'écologie et l'architecture. Après des débats acerbes pour émanciper le concept de territorialité humaine de celui de la territorialité animale, il n'existe toujours pas de théorie de la

territorialité humaine. Quelques interprétations s'entendent toutefois autour d'une perception de la territorialité, centrée sur le territoire en tant que lieu d'action, de protection, de propriété ou encore de personnalisation par le marquage de l'espace<sup>14</sup>. De là, émerge le fondement de l'identité rurale maintenue à travers une relation privilégiée avec le territoire.

Renforcée par son introduction à divers degrés dans les théories de la planification, cette adéquation entre la territorialité et l'identité rurale s'est traduite par une revalorisation de la culture populaire et du vernaculaire qui exalte le retour aux différences culturelles et aux spécificités locales via le « biorégionalisme »<sup>15</sup>. À ce chapitre, le régionalisme, le contextualisme, l'éclectisme historique et la préservation historique constituent autant de manières d'entrevoir cette adéquation.

Quoiqu'il en soit, à la lumière des caractéristiques de la modernité, il est nécessaire de tenir compte des nouvelles territorialités qui éclatent dans des directions différentes, au-delà de l'expérience directe et de la constitution des sujets qui se définissent à travers ce rapport<sup>16</sup>. Pour les pays développés, Raffestin rappelle que jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle :

[...] La territorialité était encore fortement marquée par des relations qui faisaient une large part aux lieux en tant que source d'identité. Il y avait une cohérence entre territoire et territorialité parce qu'il y avait une cohérence entre l'action d'une société et la sémiosphère à laquelle elle se référait. Cette relative unité a volé en éclats et le processus de territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation n'est plus régulé de l'intérieur mais de l'extérieur<sup>17</sup> (p. 175).

**Désormais, la construction des appartenances ne s'érige plus sur un rapport univoque à un territoire d'appartenance. La structure du réseau relationnel est modelée sur la structure du réseau, devenu lui-même un hyper-espace d'interrelation, redéfini par l'accélération de la communication et des échanges entre les biens et les personnes.**

En ce sens, la territorialité est le réseau, la structure relationnelle de la quotidienneté. Désormais, la construction des appartenances ne s'érige plus sur un rapport univoque à un territoire d'appartenance. La structure du

réseau relationnel est modelée sur la structure du réseau, devenu lui-même un hyper-espace d'interrelation, redéfini par l'accélération de la communication et des échanges entre les biens et les personnes. Par conséquent, on se doit d'admettre l'existence d'autres « patterns » de formation des identités aussi bien que la présence de plus en plus importante d'individus aux appartenances multiples dans les espaces ruraux.

## **Typologie et caractérisation de la ruralité, l'épreuve de la globalisation**

Bien que la Politique de la ruralité semble reconnaître cette complexité, une autre ambiguïté subsiste notamment au niveau du découpage de l'espace rural. Tout en ne manquant pas de souligner la présence des milieux ruraux dans chacune des zones types définies par la réforme, aussi bien que la coexistence des différentes catégories d'espaces ruraux à l'intérieur d'un même territoire, ce découpage perpétue le modèle classique d'organisation de l'espace, ancrée dans les théories générales de la structure urbaine. En fait, en divisant l'espace en trois catégories d'espaces<sup>18</sup> à partir de la zone métropolitaine, la classification que suggère la politique de la ruralité conforte le référentiel spatial de la réforme municipale et en poursuit la logique. Dans ce modèle, l'organisation générale de l'espace se diffuse par zones concentriques à partir du centre urbain. Or, l'émergence d'un ordre spatial différent devient de plus en plus apparente. Que l'on pense entre autres à l'organisation de l'espace des métropoles modernes qui est avant tout polynucléaire. Ce qui n'est pas sans impacts sur les zones rurales.

À notre avis cette ambiguïté dans la manière de décrire l'espace rural est due à la transcription de diverses typologies des espaces ruraux européennes aux espaces ruraux québécois. Cet emprunt ne se limite pas au seul découpage territorial, il englobe également une caractérisation du monde rural qui s'apparente à celles mises de l'avant par Mendras<sup>19</sup> en 1984, reprise par Kayser en 1990<sup>20</sup>. Tout en cherchant à poser un regard renouvelé sur les mutations à l'œuvre au niveau des espaces ruraux, la description des deux auteurs demeure fortement liée à une interprétation qui passe à travers le prisme de la société paysanne. Leur caractérisation en conserve d'ailleurs plusieurs traits<sup>21</sup>. En outre, malgré la volonté de considérer l'ensemble des campagnes du monde occidental, la lecture de Kayser est pour sa part très euro-centrée.

Il faut d'abord rappeler que les ouvrages respectifs de Mendras et de Kayser – le premier publié en 1984 et le

second en 1990 – demeurent des références extrêmement pertinentes pour comprendre les transformations qui ont eu cours depuis la fin des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980. Toutefois, l'observation prend fin à une époque cruciale de notre histoire, c'est-à-dire à la fin de la guerre froide et au moment de la chute du mur de Berlin (1989). À partir de là on assiste à une amplification des phénomènes qui supportent la mondialisation. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de ce nouveau bouleversement qui emprunte lui-même des directions qui apparaissent *a priori* antinomiques. Disons simplement que l'accélération du processus de globalisation au cours de la dernière décennie donne cours à deux interprétations.

La première constate que l'espace se détache de ses emprises territoriales pour être traversé par des influences liées à d'autres contextes sociaux qui ne sont pas nécessairement présents sur la scène locale<sup>22</sup>. Au plan économique, nous serions passés d'une économie d'échelle à une économie de réseau qui ne se construit plus à partir du centre, mais à partir du réseau total où les firmes transnationales développent des unités de production dans plusieurs sous-régions. Dans cette perspective, la relation traditionnelle centre-périphérie est dissoute et remplacée par une distinction entre les centres et les périphéries. Selon Harvey<sup>23</sup>, le système économique qui était auparavant contrôlé par les États s'est transformé en un système décentralisé, régulé par le marché et les flux monétaires, rendant l'économie plus volatile et spatialement instable. On assiste également à une augmentation des modes d'organisation – transnationaux, internationaux, macro et micro régionaux, municipaux ou locaux – et à la multiplication des réseaux qui traversent les différents niveaux administratifs<sup>24</sup>. Par conséquent, l'évolution de la société globale se poursuit au-delà des contraintes d'espace, de temps, d'appartenance et de frontières et touche tous les espaces, y compris les espaces ruraux, aussi bien ceux des pays en voie de développement que ceux des pays occidentaux.

**L'évolution de la société globale se poursuit au-delà des contraintes d'espace, de temps, d'appartenance et de frontières et touche tous les espaces, y compris les espaces ruraux, aussi bien ceux des pays en voie de développement que ceux des pays occidentaux.**

La seconde interprétation montre pour sa part l'accélération depuis les années 1990 du phénomène de concentration

et de métropolisation. Associé à la globalisation et à la poursuite du mouvement d'urbanisation, ce phénomène revêt des significations différentes selon les aires géographiques à partir desquelles il est observé. Dans l'ensemble, les dynamiques de métropolisation tendent à concentrer les fonctions de commandement, d'administration et de décision<sup>25</sup>, à renforcer la spécialisation fonctionnelle des territoires et à favoriser la concentration des activités tertiaires.

Les deux interprétations prennent toutefois acte de l'intensification des processus d'échange et l'alignement de forces autrefois adverses qui occasionnent un nouveau bouleversement des relations globales-locales, tant au niveau économique, social, spatial que culturel. Elles ne négligent pas non plus le renforcement des régionalismes supranationaux qui ont suivi la fin de la guerre froide et l'apparition de nouveaux rapports entre l'Asie, l'Amérique, l'Europe et la Russie. Pas plus qu'elles n'ignorent l'émergence d'un « nouveau régionalisme » à travers lequel s'intensifient les pouvoirs des macros régions qui coordonnent les flux de capitaux. Que l'on pense entre autres à l'Union Européenne (UE), à l'Accord de libre-échange Nord Américain (NAFTA) ou encore à la zone de Coopération Économique Asie-Pacifique (APEC).

À la lumière de ces mutations, deux constats peuvent être dégagés. D'abord, la caractérisation que propose la Politique de la ruralité ne nous permet pas de saisir correctement les transformations survenues dans la dynamique de la mondialisation après 1989. Ensuite, compte tenu des transformations à l'œuvre, il devient de plus en plus difficile de maintenir que la société rurale est une société d'interconnaissance, que les rapports sociaux qui s'y construisent se définissent avant tout à travers les rapports à l'espace local ou que l'identité rurale se construit uniquement en lien avec une communauté spécifique. Dans ce contexte, plusieurs pistes de réflexion nous sont offertes, notamment en ce qui concerne la culture territoriale. En effet, il serait utile de se demander en quoi le maintien d'une culture territoriale et son inscription formelle dans une politique de la ruralité permettent au milieu rural de faire face au renforcement des pouvoirs des villes que sous-tend la réforme municipale. À ce chapitre, l'efficacité du concept de territorialité dans le cadre des politiques publiques au Québec pourrait également faire l'objet d'une évaluation. Il en va de même de la typologie des espaces ruraux que met de l'avant la Politique de la ruralité. En regard de la spécificité des espaces ruraux québécois, il ne serait pas

inutile d'évaluer la capacité de cette dernière à éclairer efficacement la modulation des interventions de l'État dans le milieu rural.

## Conclusion

Malgré les efforts pour circonscrire plus adéquatement le milieu rural, la définition que suggère la Politique de la ruralité ne permet pourtant pas de dépasser les limites de l'approche statistique sur laquelle s'appuie la réforme municipale. Étant donné les efforts déployés depuis plusieurs années par les mouvements ruraux, incluant le milieu agricole, pour que l'on reconnaisse la diversité des expressions contemporaines de la ruralité, il est étonnant que l'on accepte que la définition de l'espace rural soit fondée sur une élaboration typologique inachevée dans le cadre d'une politique qui souhaite édifier son action précisément à partir de ces mêmes caractéristiques. Ce qui soulève la difficulté posée par l'introduction de tels découpages territoriaux dans l'élaboration de politiques publiques. Les ambiguïtés relevées et les questions posées ne servent aucunement à nier l'existence de spécificités rurales. Il s'agit davantage de questionner la concordance de la caractérisation du monde rural en regard du contexte qui est le nôtre, tout en évitant de verser dans une interprétation qui ne verrait que le jeu des forces globales et négligerait de rendre compte des résistances et des stratégies d'actions élaborées par les acteurs touchés par ces nouveaux bouleversements<sup>26</sup>.

**Étant donné les efforts déployés depuis plusieurs années par les mouvements ruraux, incluant le milieu agricole, pour que l'on reconnaisse la diversité des expressions contemporaines de la ruralité, il est étonnant que l'on accepte que la définition de l'espace rural soit fondée sur une élaboration typologique inachevée dans le cadre d'une politique qui souhaite édifier son action précisément à partir de ces mêmes caractéristiques.**

Enfin, il faut bien l'admettre, la représentation de la ruralité que présente la Politique nationale de la ruralité correspond davantage à un modèle théorique d'organisation de l'espace et à un modèle de société rurale qui traduit, malheureusement trop schématiquement, une réalité dont on peut dire sans se tromper qu'elle est bien plus complexe. Il va sans dire que son intégration telle quelle dans une politique publique pose plusieurs problèmes. Outre

la possibilité de gommer la diversité réelle des expressions contemporaines de la ruralité, elle risque de repousser ou plutôt, de maintenir systématiquement l'espace rural dans celle d'un tiers espace : celui qui vient après les zones urbaines et urbaines-rurales. Or, bien que cette tripartition spatiale soit perceptible, force est de constater qu'elle ne s'exprime pas de manière aussi linéaire.

C'est pourquoi il est nécessaire de se rappeler que la typologie n'est pas un but, elle est un instrument de compréhension de l'interaction sociale qui doit tenir compte du fait que les interactions ou les idéaux types ne sont jamais définitifs, qu'ils évoluent en regard d'un contexte qui leur fournit leur validité opératoire. En ce sens, elle doit être confrontée à l'observation systématique du réel. À cet égard, les typologies futures devront s'intéresser à ce que la plupart des interprétations de la mondialisation soulignent, à savoir que deux tendances s'interpénètrent. D'un côté, il y a fragmentation ou dissolution de l'espace, de l'autre, concentration des lieux de pouvoirs. Quant aux caractérisations de la société rurale, elles devront intégrer des liens entre les transformations observées au niveau global et les transformations politique, économique, sociale et culturelle de l'organisation sociale des communautés rurales.

**La typologie n'est pas un but, elle est un instrument de compréhension de l'interaction sociale qui doit tenir compte du fait que les interactions ou les idéaux types ne sont jamais définitifs, qu'ils évoluent en regard d'un contexte qui leur fournit leur validité opératoire. En ce sens, elle doit être confrontée à l'observation systématique du réel.**

La tendance à penser la question globale-locale comme si elle ne procédait que d'une simple dynamique de polarisation entre les espaces locaux et les espaces globaux doit aussi être considérée. Dans la forme la plus aiguë de cette perception le local est perçu comme une forme d'opposition ou de résistance à l'hégémonie globale. Cette interprétation est portée à minimiser le travail engagé par l'État pour adapter ses stratégies pour être en mesure de gérer les tendances simultanées de fragmentation et de concentration. Face à cela, la politique d'agglomération qui vise le renforcement des pôles urbains et de la métropole peut être vue comme un choix exercé par l'État pour restructurer son rôle d'agent dans le processus de la mondialisation plutôt que de se voir

uniquement à sa remorque. Dans ce contexte, les raisons qui font en sorte qu'une définition, qui se veut contemporaine de la ruralité, réitère un schéma explicatif fondé sur l'opposition traditionnelle ville-campagne, tradition-modernité, nature-culture et, qui plus est, que l'élite rurale y souscrive, prend un tout autre sens. Il ne reste qu'à souhaiter que le maintien de l'opposition urbaine-rurale ne conduise à une dualisation plus forte encore ou à un repli réducteur sur l'identité menacée. ■

#### Notes et références

- 1 Odette Lacasse est étudiante au Doctorat en aménagement à l'Université de Montréal. Ce texte a bénéficié de l'appui de la Fondation Desjardins (Subvention de recherche doctorale 2001-2002).
- 2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). *La réorganisation municipale. Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens*, Québec, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 131 p.
- 3 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*, Québec, Ministère des Régions, 45 p.
- 4 Allocution prononcée par le Premier ministre Bernard Landry le 6 décembre 2001 au moment de rendre publique la Politique de la ruralité.
- 5 Cette politique n'ayant pas été encore adoptée au moment du dépôt du Livre blanc, la réforme de l'administration municipale s'appuiera sur le Cadre de référence de cette politique jusqu'à l'adoption de la version définitive de la Politique de la ruralité, finalement déposée le 6 décembre 2001. Pour plus de détails sur le Cadre de référence, voir: GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1999). *Cadre de référence. Politique de la ruralité. Pour une occupation dynamique du territoire*, Québec, Ministère des régions, 46 p.
- 6 Nous considérons le Cadre de référence comme une partie intrinsèque de la Politique nationale de la ruralité, c'est pourquoi nous ne les distinguerons pas de manière formelle dans la suite du texte.
- 7 MULLER, Pierre (1990). *Les politiques publiques*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », p. 42.
- 8 DUGAS, Clermont (1997). *Problèmes de définition et de caractérisation du monde rural*, Rouyn-Noranda, Actes du Symposium sur la ruralité et le développement des petites collectivités, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, p. 18-24.
- 9 La caractérisation de la société rurale se définit en ces termes : « les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe ». Voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Op. cit.*, (1999). p. 4-6.
- 10 Tönnies est considéré comme le père de la sociologie rurale. Voir à ce sujet BELL, Collin et Howard NEWBY (1971). *Community Studies. A Selection of Readings*, Londres, Cass, p. 23.

- 11 Voir à ce sujet TÖNNIES, Ferdinand (1957). *Community and Society (Gemeinschaft und Gesellschaft)*, East Lansing, Mich., Michigan State University Press, 298 p.
- 12 Voir à ce sujet LEWIS, Oscar (1951). *Life in a Mexican Village: Tepoztlán Restudied*, Urbana, University of Illinois Press, 512 p.
- 13 Pour plus de détails sur ces démonstrations, voir les deux classiques à ce sujet : 1) PAHL, R.E. (1966). « The Rural-Urban Continuum », *Sociologia Ruralis*, vol. VI, n° 3-4, p. 263-297 et 2) GUSFIELD, Joseph R. (1967). « Tradition and Modernity : Misplaced Polarities in the Studies of Social Change », *American Journal of Sociology*, vol. 72, p. 351-362.
- 14 En ce qui concerne les débats entourant la territorialité animale et humaine, voir MALMBERG, Torsten (1984). *Human Territoriality: Survey of Behavioural Territories in Man with Preliminary Analysis and Discussion of Meaning*, Paris, Mouton Publisher, 346 p.
- 15 HAMEL, Pierre (1996). « Crise de la rationalité : le modèle de planification rationnelle et les rapports entre connaissance et action », dans Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), *La recherche sociale en environnement. Nouveaux Paradigmes*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 61-74.
- 16 SAINTONGE, Jean et Oleg STANEK (1985). « L'évolution de la structure industrielle dans l'Est du Québec », dans Michel Boisvert et Pierre Hamel (dir.), *Redéploiement industriel et planification territoriale*, Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, p. 235-262.
- 17 RAFFESTIN, Claude (1986). « Écogenèse territoriale et territorialité », *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185.
- 18 *Grosso modo* le découpage de l'espace rural se compose de zones centrales situées dans l'environnement immédiat des centres urbains, de zones intermédiaires plus éloignées, mais qui conservent un dynamisme leur permettant une certaine prospérité et où l'agriculture y est encore importante, et de zones périphériques où la conjonction des problèmes économiques et démographiques contribue à la dévitalisation et à la marginalisation de plusieurs localités.
- 19 MENDRAS, Henri (1984). *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans : Vingt ans après*, Paris, Actes Sud, 370 p.
- 20 KAYSER, Bernard (1990). *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 316 p.
- 21 Par exemple, pour Kayser la ruralité se définit comme suit : 1) une faible densité des habitants et des constructions faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale ; 2) un usage économique à dominance agro-sylvo-pastorale ; 3) un mode de vie caractérisé par l'appartenance à de petites collectivités et un rapport particulier à l'espace ; 4) une identité et une représentation spécifique fortement connotées par la culture paysanne (Kayser (1990). *Op. cit.*, p. 13).
- 22 GIDDENS, Antony (1990). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Calif., Stanford University Press, 186 p.
- 23 HARVEY, David (1996). *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Oxford, Blackwell, 468 p.
- 24 Ces réseaux se composent de corporations, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales aussi bien que de professionnels et d'individus liés par le réseau électronique. Voir à ce sujet HELD, D. et A. MCGREW (1993). « Globalization and the Liberal State », *Government and Opposition*, vol. 28, n° 2, p. 260-288.
- 25 ASCHER, François (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 345 p.
- 26 FRIEDBERG, Erhard (1993). *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil.

---

## Commentaires

Clermont Dugas<sup>1</sup>

Université du Québec à Rimouski

Ce texte très pertinent d'Odette Lacasse concerne un aspect qui peut paraître marginal mais qui est en fait majeur pour l'application de la politique de la ruralité. La mise en œuvre de tout programme à incidence spatiale oblige à identifier et caractériser des territoires d'application. C'est un exercice qui peut être assez anodin dans bien des circonstances, notamment lorsque les choix s'imposent d'eux-mêmes ou reposent sur des critères très précis, mais qui devient plus délicat quand on s'appuie sur des éléments conceptuels qui évoluent et prêtent à interprétation. C'est à cet exercice qu'a dû se livrer le gouvernement du Québec pour l'application de sa politique de la ruralité. Il a dû donner une dimension opérationnelle à sa définition du rural.

Dans son analyse madame Lacasse met en évidence la multiplicité et la complexité des éléments en cause. Son texte très dense auquel nous souscrivons pour l'essentiel, peut donner lieu à une longue analyse. Nous nous limiterons à en commenter et expliciter quelques aspects que nous aborderons sous trois thèmes différents, soit la ruralité contemporaine et ses processus de changement, les modes d'appréhension de cette ruralité et les implications du découpage effectué par le gouvernement.

### La ruralité contemporaine

Les processus d'échange ont des effets sur l'évolution des milieux ruraux et sur la perception qu'ont les ruraux de leur propre territorialité. Au fil des ans, ils ont conduit à modifier les caractéristiques économiques, sociales et

culturelles du monde rural et la relation à l'espace des ruraux ainsi que la dimension de leur périmètre d'appartenance. Les ruraux sont devenus en effet des gens très mobiles au plan géographique. Ils se déplacent beaucoup et sur des distances souvent grandes pour le travail, l'accès aux services et les loisirs. Plus de la moitié des ruraux travaillent en dehors de leur localité de séjour. Cette mobilité contribue à la diversification des structures occupationnelles et ce qui est le plus important, au maintien des services dans de nombreuses localités ou à l'existence des localités qui ont perdu leurs services. Tout cela n'est pas sans conséquences sur la définition à attribuer au rural moderne et à toutes les dimensions symboliques et perceptuelles qui s'y rattachent.

**Plus de la moitié des ruraux travaillent en dehors de leur localité de séjour.**

Au Québec, la plupart des ruraux ont au moins deux territoires d'appartenance auxquels ils se sentent intimement liés. Il y a tout d'abord le périmètre étroit de leur localité qui peut entraîner une forme d'identité et de sociabilité, une certaine solidarité à la communauté et à l'occasion un esprit de clocher jugé souvent excessif et la région fonctionnelle qui correspond à leur aire de déplacements quotidiens ou hebdomadaires et dont les emplois et l'infrastructure de services affectent directement leur qualité de vie. Pour certains, le périmètre du réseau social se calque davantage sur celui de cette région, à laquelle s'intègre une dimension urbaine dans la plupart des cas.

La mobilité géographique qui est prise en compte pour délimiter les agglomérations de recensement (AR) et les régions métropolitaines de recensement (RMR) contribue en milieu rural au tissage de la trame culturelle et socio-économique. Elle favorise aussi l'interrelation urbain-rural qui est maintenant une composante majeure de la vie des ruraux. Sans cette mobilité, les disparités tant entre l'espace urbain que rural qu'à l'intérieur du monde rural seraient beaucoup plus fortes. La territorialité rurale est maintenant celle d'un espace élargi à celui d'une sous-région mais sans nécessairement correspondre à celui de la municipalité régionale de comté (MRC). Elle ne doit donc pas être mal interprétée en regard des réformes municipales.

Les changements qui affectent l'ensemble de la société contribuent à donner une importance accrue à deux caractéristiques

qui concernent une vaste partie de l'espace rural. Il s'agit de la taille démographique des localités et de leur position par rapport aux centres de services, villes et principales artères de communication. Ces variables ont des incidences majeures sur la nature des services disponibles, les relations sociales, le dynamisme du milieu et le potentiel de développement. On peut même supposer qu'elles ont maintenant beaucoup plus de signification que les notions d'identité et de territorialité et figurent parmi les plus déterminantes pour l'avenir de nombreuses localités.

**Les changements qui affectent l'ensemble de la société contribuent à donner une importance accrue à deux caractéristiques qui concernent une vaste partie de l'espace rural.**

L'évolution du monde rural s'est faite dans un contexte d'interrelations avec l'ensemble de la planète. Néanmoins, on peut supposer que l'accélération du phénomène de mondialisation ces dernières années a des conséquences plutôt marginales sur les transformations du monde rural en regard des changements opérés depuis un demi-siècle. La mise en valeur des ressources naturelles qui est un fondement majeur de l'économie rurale a toujours été dépendante de la demande extérieure et de l'évolution de la conjoncture internationale. Par contre, le phénomène de concentration évoqué par madame Lacasse apparaît beaucoup plus déterminant tant pour des localités que des régions rurales. Il signifie une déstructuration des services et une fragilisation accrue de nombreuses entités. En fait, la mondialisation sert d'argument pour justifier à tort ou à raison la concentration ou la métropolisation. Le gouvernement du Québec s'y réfère comme un des justificatifs à sa réforme municipale

## **Les modes d'appréhension de la ruralité**

Tous les milieux ruraux du monde comportent à la fois des analogies et des différences. Alors que les éléments communs réfèrent surtout aux densités humaines, à la place du milieu naturel et à la mise en valeur des ressources, les différences concernent la démographie, l'utilisation du sol, les structures occupationnelles, les infrastructures de services, les niveaux de vie, les modes d'aménagement, le degré de technicité, l'habitat et la vie de relations. La prise en compte de tous ces paramètres conduit à une grande hétérogénéité de milieux ruraux et à des conceptions différentes de la ruralité. En conséquence, il y a



pratiquement autant de définitions du rural qu'il y a de pays. Ainsi selon les endroits, les seuils démographiques de démarcation entre le rural et l'urbain varient d'au moins 250 à 30 000 habitants.

**En conséquence, il y a pratiquement autant de définitions du rural qu'il y a de pays.**

Dans une tentative de clarification, on peut identifier quatre sortes de définitions différentes du rural au Québec. La plus commune est d'ordre perceptuel et correspond à l'idée que chacun se fait du rural. Une telle perception dépend du milieu de vie et de l'expérience acquise avec les réalités rurales. Une deuxième définition est d'ordre normatif et établie par Statistique Canada sur la base de la taille démographique et de la densité. Cette définition s'inscrit dans l'ensemble des concepts géostatistiques utilisés pour fin d'inventaire par l'organisme. Une troisième définition peut être qualifiée de juridique en ce sens qu'elle correspond aux statuts officiels de rural ou urbain utilisés par le gouvernement pour qualifier les municipalités et identifier leur cadre juridique. La quatrième définition peut être cataloguée d'opérationnelle en ce sens qu'elle peut servir à déterminer des territoires d'analyse en fonction d'objectifs précis ou encore d'application de programmes ou politiques particulières. C'est ce type de définition qui a été utilisé dans la Politique nationale de la ruralité avec une certaine référence à l'approche normative de Statistique Canada mais sans lien avec la dimension juridique du gouvernement québécois.

En procédant à son découpage du rural, le gouvernement du Québec nourrit cependant l'ambiguïté. D'une part, il s'appuie sur les concepts de AR et RMR de Statistique Canada pour déterminer les contours des nouvelles villes et, par voie de relation, la configuration de la zone rurale, d'autre part, il ignore la définition de rural de ce même organisme.

**En procédant à son découpage du rural, le gouvernement du Québec nourrit cependant l'ambiguïté.**

L'approche gouvernementale est à la fois réductrice et simplificatrice. Elle est aussi porteuse de confusion parce que tout comme dans la réforme sur l'organisation municipale, les mots urbain et rural perdent leur sens usuel. Pour un certain nombre de localités, la définition opéra-

tionnelle va à l'encontre de la définition juridique. En fait, il semble que c'est plutôt une approche perceptuelle qui a prévalu pour la désignation du territoire rural. Cette confusion n'est toutefois pas nouvelle puisqu'on en trouve des manifestations dans les années 1960 lors de fusions municipales impliquant de vastes espaces ruraux comme ceux de l'île Laval, de Gaspé, Percé, Mirabel, etc. Par voie législative ou par décret gouvernemental, des régions ont été réduites à la dimension du local et des entités rurales ont été transformées en espaces urbains.

La confusion entre le local et le régional a été en quelque sorte institutionnalisée en 1997 dans la politique de soutien au développement local et régional qui a donné lieu à la mise en place des CLD alors que les concepts « local » et « régional » sont abordés avec ambiguïté. Là, comme dans le Livre blanc sur la réforme municipale, le régional devient du local.

Le cas de la ville de Gaspé illustre bien l'ambiguïté qui existe au niveau des concepts. Par le bill 67 sanctionné le 19 décembre 1970, le gouvernement du Québec créait la ville de Gaspé en fusionnant 12 municipalités rurales. Cette nouvelle entité devenait officiellement la ville la plus importante de la Gaspésie dépassant par plus de 5 000 personnes la « vraie » ville de Matane. En se référant uniquement aux données officielles, différents analystes situent Gaspé au sommet de la hiérarchie urbaine régionale. Mais, les faits ont eu raison de la fiction. Durant les 30 dernières années, avec une augmentation de 4,1 % l'agglomération de Matane, en dépit de ses problèmes économiques, a eu un comportement démographique davantage de type urbain alors que l'agglomération de Gaspé qui a perdu 13 % de ses effectifs a évolué selon la trajectoire des milieux ruraux à problèmes. Malgré ses quelque 15 000 habitants en 2001, Gaspé n'a pas droit au statut officiel d'agglomération urbaine de Statistique Canada car le tiers seulement de sa population est agglomérée. Par contre, Matane bénéficie de ce statut, ce qui lui a valu le processus de fusion forcée. Dans le cadre de l'application de la Politique nationale de la ruralité, Gaspé se voit attribuer un statut d'entité rurale, tout en demeurant « officiellement » la ville la plus peuplée de la Gaspésie.

## **Implications du découpage gouvernemental**

En considérant rural tout ce qui est à l'extérieur des agglomérations de recensement, le gouvernement transforme en entités rurales, des municipalités auxquelles il

a attribué le statut juridique de ville et qui sont régies par la Loi des cités et villes. Parmi ces municipalités, certaines ont passé du statut rural à celui d'urbain pendant qu'on mettait en place la politique de la ruralité. Mais il considère aussi comme rurales, de véritables villes au sens fonctionnel et territorial du terme. Ce faisant, il va même à l'encontre des critères de caractérisation du territoire rural qu'il donne aux pages 3 et 4 de son document sur la politique de la ruralité. Les petites villes de La Sarre, Mont-Laurier, Asbestos, La Malbaie-Pointe-au-Pic, Coaticook, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Joli, Sainte-Marie, Trois-Pistoles, Roberval, Nicolet, etc., deviennent territoires d'application de la politique de la ruralité. Avec ces municipalités urbaines, ce n'est plus seulement un problème de définition qui est en cause, mais la signification même et les effets éventuels de la politique.

**Le fait de considérer urbain tout l'espace inclus à l'intérieur des nouvelles municipalités issues des AR, amène aussi ses incohérences.**

Le fait de considérer urbain tout l'espace inclus à l'intérieur des nouvelles municipalités issues des AR, amène aussi ses incohérences. Les petites municipalités rurales de Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski et Mont-Label qui ont été fusionnées à Rimouski ne peuvent bénéficier de la politique de la ruralité. Cette situation est déplorée par le maire de Rimouski, qui aimerait bien profiter des retombées de la politique. Les municipalités de Le Bic et Saint-Anaclet qui font partie de la banlieue de Rimouski et aussi de l'AR et qui ont échappé à la fusion sont incluses dans le territoire d'application de la politique.

Cette confusion au plan des définitions se double d'une trop forte généralisation dans la caractérisation du rural. En référant aux trois grandes zones de localités rurales mentionnées dans la politique de la ruralité, Odette Lacasse parle d'une typologie inachevée. Il s'agit effectivement d'une classification beaucoup trop sommaire pour traduire toute l'hétérogénéité rurale et la diversité des conditions de vie et des problèmes qui s'y manifestent et ce, d'autant plus que les centres de services et petites villes sont assimilés au rural. Les localités ne sont pas classifiées en fonction de leurs caractéristiques réelles et surtout de leurs problèmes. La typologie ne permet pas de mettre en évidence les problèmes structurels comme ceux liés à la distance et à la dispersion et qui sont responsables des difficultés observées. Cela ne peut faire autrement qu'avoir

des implications sur l'efficacité de la politique. Ses modalités d'application risquent aussi d'en atténuer la portée pour les municipalités les plus fragiles. On peut même présumer qu'elle va contribuer à agrandir les disparités dans le monde rural. La dichotomie centre-périphérie a des chances de se renforcer à l'intérieur même des MRC en ce qui a trait aux projets choisis par le conseil de la MRC. Là, comme ailleurs, le poids politique a son importance. ■

#### Note

- 1 Clermont Dugas est professeur au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Rimouski.

---

## Réplique

Odette Lacasse

Je remercie Clermont Dugas pour la diligence avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche de critique. Les exemples qu'il fournit pour illustrer son commentaire permettent à juste titre d'éclairer des notions que j'ai abordées de manière sans doute trop théorique. Étant pour l'essentiel en accord avec ses commentaires, je me contenterai de relever uniquement quelques éléments sur lesquels j'aimerais concentrer ma réplique. Il s'agit d'une part, des éléments permettant de caractériser la ruralité contemporaine et principalement de la question de la territorialité et d'autre part, de la question relative au mode d'appréhension de la ruralité.

En ce qui concerne les premiers éléments, je dois dire tout d'abord qu'en soulevant les limites de la notion de territorialité – telle que soutenue dans le cadre de la Politique de la ruralité – j'ai voulu démontrer en quoi cette interprétation ne permet pas de rendre compte des mutations de l'espace rural, pas plus qu'elle ne permet de saisir le processus de formation identitaire dans le contexte des sociétés modernes avancées. À l'inverse de monsieur Dugas, la lecture critique du concept de territorialité en tant que composante de l'identité, ne m'amène pas à en diminuer l'importance au profit de variables telles que la taille démographique ou la proximité du centre. Je crois bien au contraire que la compréhension des nouvelles formes de territorialité s'avère d'une importance capitale dans le cadre d'une politique

---

particulariste telle que celle de la ruralité. En mettant de l'avant les éléments qui caractérisent l'espace et la société rurale, c'est bien aux particularités et aux différences de la ruralité que s'adosse tout le contenu de la politique. C'est pourquoi cette dernière me semble se rapprocher de ce que l'on appelle communément : « une politique de l'identité et de la différence » (*identity politics*) à l'instar des politiques féministes ou ethniques. Si cela est effectivement le cas, il faudrait à tout le moins mesurer l'impact d'une prépondérance de variables spatiales sur les variables sociologiques de l'identité comme le suggère monsieur Dugas, questionner ce déplacement et en évaluer les répercussions sur le contenu de la politique elle-même.

En outre, la notion de réseau à laquelle je me réfère n'est pas tout à fait la même que celle que suggère l'idée de mobilité géographique. Elle renvoie davantage au partage des valeurs et de la culture que facilitent entre autres les technologies de l'information. Elle se distance en cela des liens trop étroits qu'entretient la territorialité classique avec l'espace. Je ne veux pas dire par là que le concept de mobilité géographique soit inadéquat. Il demeure utile pour saisir un type de mobilité et établir des liens, entre le caractère routinier de certaines activités et l'étendue du cadre des interactions sociales qui leur correspond. Toutefois, il existe d'autres formes de mobilité, de « chronotopes », ou plus clairement de relation à l'espace et au temps, qui tiennent compte des caractéristiques des sociétés postindustrielles. Dans un contexte de mondialisation, la structure relationnelle de la quotidienneté ne se limite pas seulement à la dimension physique du cadre des interactions sociales. L'espace se dissocie progressivement du lieu et les réseaux ont la possibilité de se structurer à partir d'autres contextes sociaux à travers le monde.

D'une part, il faut tenir compte de la possibilité d'entretenir des communications et des relations indirectes, voire routinières, avec des individus en dehors de cet espace familial. Le maillage de groupes environnementaux internationaux avec plusieurs groupes locaux est suffisamment explicite de cette tendance. D'autre part, cette prise en compte nous permet d'intégrer dans nos analyses la transformation de la structure sociale des milieux ruraux qui, loin d'être homogène, est composée d'individus aux appartenances multiples pour qui le territoire de sociabilité dépasse largement le territoire de la région fonctionnelle. Je pense ici à ces nombreux

immigrants et néo-ruraux qui ont rejoint les rangs des ruraux. En ce sens, il m'apparaît difficile de soutenir que les « ruraux » ont au moins deux territoires d'appartenance et que le réseau social se calque sur celui de la région fonctionnelle. C'est pourquoi il faut prendre acte de la superposition des différentes formes de réseaux et, ce faisant, des différentes formes de territorialité.

En ce qui concerne le mode d'appréhension de la ruralité, j'acquiesce à l'idée que tous les milieux ruraux comportent à la fois des analogies et des différences. Toutefois, il est nécessaire de distinguer ce qui appartient à la caractérisation – qui relève de la pensée classificatoire – de ce qui appartient à la compréhension sociologique. Ce sont en fait deux étapes distinctes de l'analyse typologique. L'objectif de la première vise la description systématique. Les éléments communs ou spécifiques décrits par monsieur Dugas, tels que la densité, l'utilisation du sol, les structures occupationnelles ou encore la démographie appartiennent à cette phase. La seconde, la compréhension sociologique, cherche quant à elle à élucider la conduite des individus et à comprendre ce qui les singularise. Elle s'intéresse par exemple à la manière dont les ruraux interprètent leur identité dans un contexte postindustriel, à mettre à jour les thèmes qu'utilisent les ruraux pour se définir ou encore le sens qu'ils donnent à leur conduite. Les deux étapes en viennent éventuellement à se conjuguer mais demeurent des activités distinctes, aux objectifs différenciés. Les assimiler, ou privilégier l'une ou l'autre phase, a forcément des répercussions sur la politique publique qu'elles cherchent à éclairer et dont l'objectif est de faire sens.

Enfin, j'aimerais apporter quelques éléments à la clarification sur les définitions de la ruralité que présente monsieur Dugas. Premièrement, la définition adoptée par le ministère devrait plutôt être qualifiée d'institutionnelle, même si elle demeure opérationnelle. Deuxièmement, les définitions d'ordre « perceptuel » n'appartiennent pas à la même catégorie que les définitions normatives, juridiques et « institutionnelles » de la ruralité qui visent une certaine instrumentation du concept de ruralité. Selon moi, elles relèvent davantage du domaine de la représentation que de celui de la perception. Elles ne procèdent pas d'un jugement sur quelque chose qui serait devant nous, en dehors de nous, comme un paysage ou un tableau. La ruralité résulte d'un processus de médiation entre des acteurs aux intérêts diversifiés qui entrent en lutte pour définir une vision du monde qui leur permettra

---

éventuellement de se situer par rapport à un ensemble plus large, que ce soit la société qui est la leur ou le monde en général. En ce sens, il faut faire une distinction très nette entre les définitions normatives, juridiques et institutionnelles de la ruralité et les représentations sociales de cette dernière. C'est effectivement le choc entre les premières et les secondes qui est le plus souvent à l'origine des conflits.

L'ambiguïté et la simplification dans l'approche gouvernementale naissent en partie de cette confusion

institutionnalisée comme le remarque très justement monsieur Dugas. Mais il y a plus. La vision structuraliste de la ruralité que met de l'avant le gouvernement laisse croire qu'il y aurait en effet une ruralité qui existe en soi dont il s'agirait simplement de définir les variables pour garantir la légitimité et l'efficacité de sa politique. Or, le problème de la ruralité appartient davantage à un processus de construction sociale qui met en jeu des intérêts, des valeurs et des rapports sociaux dans lesquels le poids politique a manifestement de l'importance. ■